

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 JUIN 2026 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET sous la présidence de de Monsieur Jean-Marc DEPUYDT, Président.

Date de convocation : Mercredi 18 juin 2026

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BONJOUR, Daniel BOUCHET, Claude CAMINADE, Dominique CAVAILLOLS, François DAURAT, Jean-Luc DÉGUDE, Jean-Marc DEPUYDT, Laurence DUCOS, Jean-Philippe DULOU, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU, Jean-Bernard HAMEL, Corinne LAULAN, Frédéric PÉDURAND, Patricia PEIGNEY, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Thierry RENAUD, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Henri SEILLAN, Aline TEYCHENEY, Marie-Noëlle VAILLANT, Alexis VANDEKERCHOVE, Cécile VÉGA, Catherine ZAUSA.

Absents: Thierry ALLARD, Pierre-Anthony BEE, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Patrick EXPERT, Fabienne HURMIC, Vincent JOINEAU (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Muriel LACAZE, Michel LATAPY, André MASSIEU, Valérie MENERET, Denis PERNIN, Isabelle ROY (Pouvoir Dominique CAVAILLOLS), Jean-Patrick SOULÉ.

Secrétaire de séance: Thierry RENAUD

N°	DELIBERATION	VOTE
1	<p>D2026-103 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU SEMOCTOM</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE M. Julien BARBOT représentant titulaire au SEMOCTOM en remplacement de M. Dominique CLAVIER.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2026-104 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU POLE TERRITORIAL – COMMISSION ACP</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE M. Daniel BOUCHET comme représentant titulaire de la Communauté de communes à la commission Action Collective de Proximité (ACP) du Pôle territorial Sud Gironde en remplacement de M. Dominique CLAVIER</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2026-105 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU POLE TERRITORIAL – COMMISSION PCAET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE Mme Françoise NOUEL comme représentante titulaire de la Communauté de communes à la commission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pôle territorial Sud Gironde en remplacement de Mme Delphine Willis.</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2026-106 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU POLE TERRITORIAL – COMMISSION SCOT</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE MM Jean-Luc DÉGUDE et Frédéric CHASSAGNE comme représentants suppléants de la Communauté de communes à la commission SCOT du Pôle territorial Sud Gironde en remplacement de M. Ardurat et M. Boffo ;</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 1 Jean-Luc DÉGUDE</p>

6	<p>D2026-107 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIAEPA LANGOIRAN</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération du 29 avril portant désignation des représentants de la Communauté de communes au SIAEPA Langoiran</p> <p>DESIGNE les 2 représentants titulaires de la Communauté de communes au comité syndical du SIAEPA Langoiran ;</p> <p>DESIGNE les 2 représentants suppléants de la Communauté de communes au comité syndical du SIAEPA Langoiran ;</p> <table border="1" data-bbox="308 409 1275 591"> <thead> <tr> <th colspan="3">SIAEPA Langoiran</th> </tr> <tr> <th>NOMBRE DE DELEGUES</th> <th>TITULAIRES</th> <th>SUPPLEANTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 -</td> <td>Roger CARTEAU</td> <td>Vivien BOMONT</td> </tr> <tr> <td>2 -</td> <td>Julien CORDIER</td> <td>Fabienne HURMIC</td> </tr> </tbody> </table>	SIAEPA Langoiran			NOMBRE DE DELEGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	1 -	Roger CARTEAU	Vivien BOMONT	2 -	Julien CORDIER	Fabienne HURMIC	UNANIMITÉ
SIAEPA Langoiran														
NOMBRE DE DELEGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS												
1 -	Roger CARTEAU	Vivien BOMONT												
2 -	Julien CORDIER	Fabienne HURMIC												
7	<p>D2026-108 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIVOM D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-BRICE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération du 29 avril portant désignation des représentants de la Communauté de communes au SIVOM ST Brice</p> <p>DESIGNE les 2 représentants titulaires de la Communauté de communes au comité syndical du SIVOM de Saint-Brice ;</p> <p>DESIGNE les 2 représentants suppléants de la Communauté de communes au comité syndical du SIVOM de Saint-Brice ;</p> <table border="1" data-bbox="360 949 1174 1137"> <thead> <tr> <th colspan="3">SIVOM de Saint-Brice</th> </tr> <tr> <th>NOMBRE DE DELEGUES</th> <th>TITULAIRES</th> <th>SUPPLEANTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 -</td> <td>Alain QUEYRENS</td> <td>Julien BARBOT</td> </tr> <tr> <td>2 -</td> <td>Philippe ESPENAN</td> <td>Fabien RAPIN</td> </tr> </tbody> </table>	SIVOM de Saint-Brice			NOMBRE DE DELEGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	1 -	Alain QUEYRENS	Julien BARBOT	2 -	Philippe ESPENAN	Fabien RAPIN	UNANIMITÉ
SIVOM de Saint-Brice														
NOMBRE DE DELEGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS												
1 -	Alain QUEYRENS	Julien BARBOT												
2 -	Philippe ESPENAN	Fabien RAPIN												
8	<p>D2026-109 : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE M. Thierry RENAUD comme représentant titulaire de la Communauté de communes à la commission consultative paritaire pour la transition écologique</p>	UNANIMITÉ												

D2026-110 : CRÉATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

CRÉE la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

DIT que chaque conseil municipal désignera ces représentants pour siéger à la CLECT ;

DIT que sa composition est identique à celle du conseil communautaire, soit 43 membres titulaires et 18 suppléants, répartis de la manière suivante :

Communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléant
ARBANATS	1	1
BARSAC	2	
BÉGUEY	1	1
BUDOS	1	1
CADILLAC s/GARONNE	3	
CARDAN	1	1
CÉRONS	3	
DONZAC	1	1
ESCOUSSANS	1	1
GABARNAC	1	1
GUILLOS	1	1
ILLATS	2	
LANDIRAS	3	
LAROQUE	1	1
LESTIAC S/GARONNE	1	1
LOUPIAC	1	1
MONPRIMBLANC	1	1
OMET	1	1
PAILLET	1	1
PODENSAC	4	
PORTETS	3	
PUJOLS S/CIRON	1	1
PREIGNAC	3	
RIONS	2	
SAINTE-CROIX-DU-MONT	1	1
SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET	1	1
VIRELADE	1	1

9

UNANIMITÉ

15	<p>D2026-116 : MISE EN PLACE DES CONDITIONS GENERALES DE RÉSERVATION ET D'OCCUPATION DES PONTONS DU PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT (POUR LA BILLETTERIE EN LIGNE REGIODO)</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les Conditions générales de réservation et d'occupation des pontons de la Garonne annexées à la présente délibération.</p> <p>PREVOIT les modalités de remboursement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • remboursement intégral des sommes versées lorsque l'annulation intervient plus de 48 heures avant la date prévue d'occupation ; • absence de remboursement lorsque l'annulation intervient moins de 48 heures avant la date prévue d'occupation ou en cas de non-présentation ; • remboursement intégral lorsque la réservation est annulée par la Communauté de communes ou lorsque l'occupation du ponton ne peut être assurée pour des raisons de sécurité, d'intempéries, de crue, de restriction de navigation, d'indisponibilité des installations ou pour tout autre motif d'intérêt général. <p>PRECISE que toute réservation effectuée en ligne vaut acceptation des Conditions générales de réservation et d'occupation ainsi que du règlement d'utilisation des pontons.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à procéder aux remboursements correspondants dans les conditions définies ci-dessus.</p>	UNANIMITÉ
16	<p>D2026-117 : ADOPTION DES CRÉANCES ÉTEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 66000</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>STATUE sur l'extinction de la totalité des créances ci-annexées ;</p> <p>NOTE que les créances éteintes seront imputées au chapitre 65- Autres charges de gestion courante, sur l'article 6542- créances éteintes, sur le budget principal de l'exercice en cours</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
17	<p>D2026-118 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le budget annexe GEMAPI 66019 de la collectivité.</p>	UNANIMITÉ
18	<p>D2026-119 : AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LE SERVICE DE PORTAGE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant de prolongation du marché de fourniture de repas à destination des bénéficiaires du portage de repas à domicile conclu avec la société SODEXO, jusqu'au 15 juillet 2026</p>	UNANIMITÉ
19	<p>D2026-120 : AVENANTS MARCHÉS DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASÉ</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 – travaux de désamiantage - du marché de réhabilitation du gymnase avec la société IEB tel que ci-exposé</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°2 – démolition vrd gros œuvre - du marché de réhabilitation du gymnase conclu avec la société BATISOL, tel que ci-annexé</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits avenants</p>	UNANIMITÉ

20	<p>D2026-121: GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE PRESTATION DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADHERE au groupement de commandes pour la prestation de service d'assainissement non collectif ;</p> <p>DESIGNE la Communauté de communes Convergence Garonne comme coordonnateur du groupement ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous les actes afférents ;</p> <p>DESIGNE, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres instaurée dans le cadre du groupement de commandes de prestation de service assainissement non collectif, un titulaire et un suppléant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. François DAURAT en tant que titulaire • Mme Patricia PEIGNEY, en tant que suppléante 	UNANIMITÉ
----	--	-----------

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, Jean-Marc DEPUYDT

